

BULLETIN D'ADHESION 2010

Je demande, par la présente, mon adhésion au C.G.P.C, association loi 1901 agréée sous le n° d'identification 3-01-922 par la Direction Générale de la Région Île de France, dont je m'engage à respecter les statuts adoptés et le règlement intérieur.

Nom : Prénom :

Nom de l'établissement :

Forme juridique : Entreprise individuelle Société à préciser :

Adresse :

Code Postal : Ville : Mail :

Tél : Port. : Fax :

Activité principale : Etablissement équestre Courses / Entraîneur Trot Courses / Entraîneur Galop
 Maréchal Eleveur Cavalier Marchand Autres :

N° SIRET : ____ / ____ / ____ / ____ Code APE : Site Internet :

Date de création : __ / __ / ____ Exercice comptable : du __ / __ / ____ au __ / __ / ____

⚠ Régime d'imposition : BA Bénéfices Agricoles BIC Bénéfices Industriels et Commerciaux IS Impôt sur les Sociétés Dans le cas de l'impôt sur les Sociétés, vous n'avez pas droit à l'avantage fiscal.

J'ai déjà été adhérent d'un Centre de Gestion Agréé : Lequel ? Jusqu'au : __ / __ / ____

VOTRE CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE – Nom : Tél :

Adresse : Code Postal : Ville :

Nom du collaborateur : Mail : Fax :

N° de dossier chez votre expert-comptable : Logiciel utilisé par votre expert-comptable :

Impératif : Joindre une photocopie de la première page de votre dernière déclaration fiscale professionnelle

L'entreprise remplit bien les conditions stipulées aux articles des statuts de l'association, c'est à dire :

- Accepter le règlement par chèques libellés, dans tous les cas, à son ordre et ne pas endosser ces chèques sauf pour remise directe à l'encaissement.
- Informer ses clients de sa qualité d'adhérent à une d'un organisme agréé, conformément aux dispositions du décret du 12 mars 1979.
- S'engager à produire à la personne ou l'organisme chargé de tenir et de présenter leurs documents comptables tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de leur exploitation.
- **S'engager à faire viser leurs déclarations de résultats par l'expert-comptable de leur choix qui tient, centralise ou surveille leur comptabilité**
- Communiquer au centre le bilan et le compte de résultats de leur exploitation ainsi que tous les documents annexes.
- Autoriser le CGPC à communiquer, le cas échéant, à l'agent de l'Administration Fiscale, qui lui apporte assistance technique, les renseignements ou documents en sa possession.
- **Donner mandat au CGPC pour la transmission directe par voie électronique de l'attestation annuelle au centre des services informatiques de l'Administration fiscale.**
- S'engager expressément à verser le montant de sa cotisation annuelle.

En cas de manquements graves ou répétés aux engagements énoncés ci-dessus, l'adhérent sera exclu du CGPC.

Cotisation 2010 : 188,96 €HT
Soit 226 €TTC
+ Droit d'entrée obligatoire : 54,35 €HT
Soit 65 €TTC
Pour les nouveaux adhérents uniquement
Joindre un chèque de 291 € à l'ordre du C.G.P.C

Fait à Le
SIGNATURE **CACHET PROFESSIONNEL**
 précédée de la mention " lu et approuvé "